

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00531
Numéro SIREN : 753 539 089
Nom ou dénomination : BLS développement

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2020 sous le numéro de dépôt 5408

29, rue des Rosati
62000 Arras

Tél. : 03 21 07 07 77
Fax : 03 21 51 61 91
contact@logosconseil.fr
www.logos-conseil.fr

SARL BLS développement
Local numéro 4
ZAC de la CARRIERE DOREE
59310 ORCHIES

**Rapport du commissaire à la transformation de la société BLS développement sur la transformation de
Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiées.**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation de la société BLS développement de SARL en SAS désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 25 Septembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Ces travaux ont consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels au 31/12/2019 et la date de notre rapport en tenant compte d'une situation intermédiaire au 30/06/2020.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ARRAS LE 6 Novembre 2020

Pour la société LOGOS CONSEIL

Signé par
CONSEIL SUPERIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Le 06/11/2020

 **LOGOS CONSEIL**
Audit légal & contractuel

Vincent Lemaire

Commissaire aux comptes